

**“ASSURANCE RISQUES”**

**PRAGMA**

**Démarrage à l'échographie**



**Entre :**

**La société Coopérative agricole CONNEXYON COOP**

Groupe d'inséminateurs : ..... Inséminateur : .....

Échographiste : .....

**Et**

**L'élevage :** .....

N° cheptel : .....

Race : ..... Taille Cheptel : .....

Tel mobile : .....

E-mail : .....

Ce **Suivi Pragma** est mis en place avec l'objectif d'améliorer la reproduction dans les élevages bovins et en particulier le délai de mise à la reproduction et le suivi des gestations.

Ce suivi démarre à partir du : .....

*Il est conclu pour une durée d'un an à partir de la date de signature.*

#### **Engagements de CONNEXYON COOP :**

A la demande de l'éleveur, CONNEXYON COOP, **lors des 3 passages prévus par ce suivi**, s'engage à lui assurer pour les femelles en suivi, les services zootechniques suivants :

- ✓ **Soit vérifier l'aptitude des femelles à être inséminées** dès 35 jours post partum par échographie ou par palper transrectal
- ✓ **Soit contrôler la gestation par échographie** (à partir de 35j) ou par palper transrectal (2,5 mois)
- ✓ **Constater les problèmes de fertilité et de fécondité** et les signaler à l'éleveur.

=> En dehors de ces passages prévus dans le suivi, les palpers, les échographies et les frais de déplacement seront facturés au tarif habituel.

=> 2 actes maximum par femelles dans le cadre du contrat PRAGMA.

## Engagements de l'éleveur :

L'éleveur s'engage à mettre en suivi, toutes les femelles mises à la reproduction avec un minimum de 30. L'éleveur s'engage à faire appel à son technicien d'élevage et à son vétérinaire en cas d'anomalies constatées, afin d'obtenir un intervalle entre vêlages optimum.

L'éleveur donne autorisation à CONNEXYON COOP d'accéder aux informations d'identification, d'état civil, de performances et d'index de ses animaux, dans le cadre des services proposés par la coopérative, pour les besoins du suivi reproduction et les autres services liés à la reproduction et à la génétique.

## Tarifs :

**Forfait de 10,70 € HT** par femelle mise à la reproduction

Nombre de femelles mises à la reproduction pour la campagne : .....

Soit un coût **TOTAL pour l'année de ..... € HT**

Les tarifs du contrat sont révisables et arrêtés chaque année par le Conseil d'Administration de CONNEXYON COOP.

Modalités de paiement : (un escompte au taux en vigueur sera appliqué pour les règlements en prélèvement automatique)

- Montant total par chèque (le paiement sera à terme à échoir).
- Prélèvement automatique en 1 fois (le paiement sera à terme à échoir)
- Prélèvement automatique en 2 fois (si >300 €):
- Prélèvement automatique en 4 fois (si > 800 €) (25 % janvier/ 25% avril/ 25% juillet/ 25% octobre) :

(Rayer les options non retenues. Une seule option doit être choisie. Elle pourra être modifiée ultérieurement à la demande de l'éleveur ou de la coopérative).

**Fait à ..... en double exemplaire      Le .....**

**Pour CONNEXYON COOP**

**Le technicien**

**L'éleveur**

## Ce contrat est proposé dans le cadre du service CAP REPRO

La coopérative met tout en œuvre pour l'amélioration des résultats de fécondité avec une collaboration fructueuse des techniciens de Conseil Elevage, de Bovin Croissance et des vétérinaires traitants, seuls habilités à réaliser les diagnostics médicaux et les actes thérapeutiques de lutte contre l'infécondité.



[www.connexion.fr](http://www.connexion.fr) [contact@connexion.fr](mailto:contact@connexion.fr)

Siège social : CONNEXYON COOP - Rue du Gué de Nifette - 71150 FONTAINES ☎ 03 85 91 99 36  
 Siège administratif : CONNEXYON COOP - 5 Rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES ☎ 03 71 01 10 90

